

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2026

Lors de la séance, le conseil municipal de Prévost a officialisé 17 demandes prioritaires à l'intention des candidats de la circonscription en vue de la prochaine élection provinciale. La rencontre a également été marquée par le dépôt d'un projet de règlement favorisant la réparation d'objets du quotidien, le suivi de l'échéancier de construction de la nouvelle école Val-des-Monts et l'attribution de plusieurs contrats d'infrastructure.

Afin de placer les préoccupations locales au cœur de la campagne électorale québécoise du 5 octobre prochain, le conseil municipal réclame des engagements concrets dans plusieurs domaines stratégiques.

En matière de transport et de réseau routier, la Municipalité demande la réfection de la route 117, le remplacement permanent du pont qui enjambe la rivière du Nord sur cette même route, ainsi que la sécurisation de l'intersection du Domaine Laurentien par l'installation d'un feu de circulation ou l'aménagement d'un carrefour giratoire.

Elle réclame également un financement réaliste et pérenne du transport collectif intermunicipal, comme L'Inter entre Saint-Jérôme et Mont-Tremblant.

Sur le plan de l'éducation, la Ville demande au gouvernement de rembourser le coût d'acquisition du terrain de la nouvelle école secondaire et de verser les paiements de taxes municipales dès l'ouverture de l'établissement, plutôt qu'à l'issue du délai habituel de deux ans.

En ce qui a trait à la sécurité publique, Prévost sollicite une augmentation des services de la Sûreté du Québec, une surveillance

accrue de la vitesse automobile, le déploiement de radars photo aux abords des écoles et dans les zones à risque, de même qu'une meilleure collaboration avec les services policiers pour l'application des règlements municipaux.

Concernant l'habitation et la santé, la Ville réclame que Revenu Québec dispose de moyens accrus pour fermer rapidement les hébergements touristiques illégaux de type Airbnb. Le conseil municipal demande également un soutien financier et administratif pour un projet de logements à loyer abordable, le démarrage immédiat du projet d'agrandissement de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme et un meilleur accès aux médecins de famille.

Enfin, en matière d'environnement et de services aux citoyens, Prévost demande la mise en place du cadre législatif et financier nécessaire au programme PACE, qui permet de financer des rénovations écoénergétiques au moyen de la fiscalité foncière. La Municipalité réclame aussi une aide financière gouvernementale pour les propriétaires touchés par l'abandon des réseaux d'aqueduc privés d'Aqua-Gestion, ainsi qu'une hausse significative et prévisible, sur au moins cinq ans, des subventions destinées aux infrastructures municipales.

Projet de règlement pour encourager la réparation d'objets

Le conseil municipal a franchi une première étape vers la création d'un programme d'aide financière à la réparation d'objets. Inspirée d'initiatives semblables visant à lutter contre l'obsolescence, à réduire la production de déchets et à préserver le pouvoir d'achat, cette mesure permettra aux résidents d'obtenir le remboursement de 50 % des dépenses admissibles liées à la réparation d'équipements domestiques, jusqu'à concurrence de 300 \$ par logement par année, sur présentation d'une facture d'au moins 35 \$.

Le programme couvrira les biens d'usage courant que les citoyens

pourraient hésiter à faire réparer en raison des coûts, notamment les électroménagers, les meubles, les vêtements et les appareils électroniques. À l'exclusion des commerces, il s'adressera aux personnes domiciliées à Prévost, aux locataires qui possèdent les biens concernés ainsi qu'à certains propriétaires non occupants pour les électroménagers et les meubles fournis dans le cadre de locations à long terme.

Financièrement autonome, le programme sera financé par le Fonds de consommation responsable, lui-même alimenté notamment par les redevances perçues sur les bouteilles d'eau et les bidons de liquide lave-glace, sans incidence sur le compte de taxes foncières.

Bilan de l'utilisation du Fonds vert

En réponse aux questions soulevées lors de la séance précédente au sujet de l'utilisation du Fonds vert municipal, créé il y a neuf ans, le maire a précisé que la Ville y avait versé un total de 325 000 \$ depuis sa création. De cette somme, 242 000 \$ avaient été investis dans divers projets environnementaux, laissant un solde de 82 800 \$.

Les dépenses annuelles moyennes s'élèvent à 26 888 \$. En replaçant cet investissement dans le contexte du budget global de la Ville, qui atteint 30 M\$, le maire a souligné que, même si cette somme représente une part modeste des dépenses municipales, elle constitue un effort nécessaire et ciblé en faveur de la transition écologique locale.

Rentrée scolaire et chantiers d'infrastructures

L'administration municipale a confirmé que la rentrée des élèves à la nouvelle école Val-des-Monts aura lieu comme prévu le 1er septembre. Certains travaux de finition extérieurs se poursuivront toutefois en soirée ou en fin de semaine afin de ne pas perturber les activités scolaires.

Plusieurs contrats municipaux ont également été attribués, notamment le mandat de forage exploratoire visant à évaluer le potentiel hydrogéologique du lot 5 659 100

en vue de l'approvisionnement en eau potable du secteur Domaine Laurentien auprès du Groupe Puitbec pour 58 587,74 \$, la fourniture de pierre hivernale à Bau-Val pour 581 200 \$ ainsi que les travaux de réaménagement de la piste cyclable Le Cheminot à A. Desormeaux Excavation pour 68 291,30 \$.

En ce qui concerne l'entretien hivernal, le contrat de déneigement et de sablage des stationnements municipaux et publics a été octroyé à Location Gauthier pour 76 872,27 \$, et la location d'un chargeur sur roues pour 42 499,95 \$ auprès de Location Gauthier et fils. Cette acquisition permettra à la régie interne d'étendre sa couverture de déneigement de 20 à 40 kilomètres afin de limiter l'augmentation des coûts facturés par le secteur privé.

Finances, sécurité et vie démocratique

Interrogé sur la gestion du surplus accumulé de 3,2 M\$, le maire a rappelé que 2,2 M\$ provenaient d'une entrée de fonds non récurrente liée à la vente de l'ancien marché aux puces. Il a expliqué qu'il serait imprudent d'utiliser des revenus issus de la vente d'actifs exceptionnels pour réduire les taxes foncières récurrentes, puisque cette pratique pourrait entraîner un déficit structurel dès l'exercice suivant.

À la suite de préoccupations concernant la vitesse des cyclistes, la Municipalité privilégiera les campagnes de sensibilisation plutôt que l'installation d'obstacles physiques sur les voies cyclables, en raison de contraintes d'assurabilité liées à un accident mortel survenu dans une municipalité voisine.

En clôture de séance, les élus ont souligné le départ de la greffière, M^{re} Caroline Dion, et l'ont remerciée pour ses années de service ainsi que pour son accompagnement professionnel au sein de l'administration municipale.

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de Prévost se tiendra le lundi 14 septembre 2026, à 19 h.

PHYSIOTHÉRAPIE - OSTÉOPATHIE PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

Thérapie manuelle — Analyse de la course à pied
Réadaptation post-opératoire — Rééducation vestibulaire
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches (PPAS)
Rééducation périnéale pour femmes (Fuites urinaires)

PHYSIOTHÉRAPEUTES

Jasmine Perreault
Caroline Perreault
Catherine Paquin
Laurence Gauvin Couture
Jasmine Guénette-Labelle

OSTÉOPATHES

Kim Aspirot
Émilie Bérubé
Nina Uytterhaeghe

INFIRMIÈRE

Johanne Roy

CLINIQUE
**PHYSIOTHÉRAPIE
DES MONTS**

2994, boul. du Curé-Labelle, suite 101, Prévost, J0R1T0

450.224.2322 www.physiodesmonts.com



Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse. Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite.

BENOÎT ETHIER D.D.
Denturologiste

Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...

- Prothèses dentaires amovibles et sur implants: complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, comptant et financement disponible

Plus de 32 années d'expérience à votre service

450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)